

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 3 AVRIL 2024

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 20 mars, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 3 avril 2024, à 18h30, sous la présidence de Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président, en l'absence exceptionnelle du président du PETR, Didier CHEMINOT.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (14) : BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier (remplace MILESI Nicole), DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace DEGRENAND Bruno), DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TARTRAT Danièle (remplace GAUTHIER Claudie), VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (0) : /

Etaient absents (14 dont 3 remplacés) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno (remplacé par DEMARCHE Dylan), GAUTHIER Claudie (remplacée par TARTRAT Danièle), GHILES Philippe, KOPEC Freddy, MILESI Nicole (remplacée par CORBERAND Olivier), NOLY Jean, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

Secrétaire de séance : BLINETTE Alain.



CS/03-04-2024/N°1

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Gray, et que le compte de gestion établi par l'inspecteur divisionnaire est conforme au compte administratif du PETR du Pays Graylois,

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation et aucune réserve.

Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président du PETR, propose au comité syndical d'approuver le compte de gestion 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 du PETR du Pays Graylois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20240403-CS-03042024-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Régis VILLENEUVE
1^{er} vice-président

